



2

COUR VIVANTE !

Conditions de candidature



34
Hérault
c | a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2024-2025

En candidatant, votre binôme commune/école doit témoigner de son investissement et de sa participation active au projet en tenant les engagements ci-dessous :

Engagements collectivité

- Vouloir améliorer la cour par des aménagements **simples, sobres et durables**, en adéquation avec les moyens de gestion de la commune ;
- S'impliquer dans la **démarche participative*** ;
- Être **disponible** pour participer aux échanges et restitutions ;
- Attester d'un **engagement budgétaire** pour la réalisation de travaux d'aménagement (à affiner par la suite)* ;
- Mettre à disposition l'ensemble des **études et documents** liés à la cour d'école (à défaut : anticiper la réalisation de ces études suite à la validation de la candidature) ;
- S'engager à faire réaliser les **travaux** en régie, ou par une entreprise, dans les deux ans qui suivent la rédaction du programme* ;
- **Ne pas déjà être en phase projet** (consultation ou contrat de maîtrise d'œuvre)* .



Engagements école

- Vouloir améliorer la cour par des aménagements **simples, sobres et durables** ;
- **Impliquer l'ensemble du personnel éducatif et les autres utilisateurs de la cour** (périscolaire, entretien) dans la démarche participative* ;
- Être **disponible** pour participer aux ateliers, échanges et restitutions ;
- Intégrer la démarche au **projet pédagogique** de l'école* ;
- Mettre à disposition au sein de l'école les espaces nécessaires à l'animation du projet et à la réalisation des ateliers participatifs* .

* **Non obligatoire pour les candidats à la « Recette 2 » (accompagnement ponctuel).**

Le site

- Tous les types de cours d'écoles de **primaire et maternelle** peuvent candidater ;
- Une commune peut **à la fois candidater à la «Recette 1» et à la «Recette 2»** (*FICHE D'INSCRIPTION, page 2*).

Pièces à fournir

De manière à ce que nous puissions prendre connaissance du site et en vue d'aider le CAUE dans ses propositions, les documents suivants devront être joints à la candidature :

- Une **lettre de motivation** (pourquoi vouloir rejoindre la démarche « cours vivantes » ?) ;
- Un **plan de situation** ou photographie aérienne de **l'établissement dans la commune** ;
- Un **plan ou schéma de la cour** ;
- Des **photographies** de la cour d'école et de ses abords.

Si vous êtes retenus, vous devrez également fournir* :

- Des **plans des réseaux enterrés et aériens** (DT-DICT) ;
- Un **relevé topographique** (incluant les seuils) ;
- Toute autre étude préalable en votre possession.

Merci de retourner ces pièces ainsi que la fiche de candidature complétée à l'adresse **contact@caue34.fr**, en indiquant en objet « **candidature AMI** ».



* Non obligatoire pour les candidats à la « Recette 2 » (accompagnement ponctuel).